



2021/2003(INI)

22.6.2021

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission du développement et de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

sur le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes
(2021/2003(INI))

Rapporteure pour avis: Alexandra Geese

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission du développement et la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, compétentes au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elles adopteront les suggestions suivantes:

1. accueille favorablement le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III), et se félicite en particulier de l'engagement consistant à consacrer 85 % de l'aide publique au développement (APD) de l'Union à des programmes de tous les secteurs ayant pour objectif important ou principal l'égalité entre les hommes et les femmes, et à au moins un programme d'action spécifique pour chaque pays; demande que 20 % de l'APD dans chaque pays soit affectée à des programmes dont l'un des objectifs majeurs est l'égalité entre les hommes et les femmes; part du principe qu'aucune dépense au titre de l'APD ne servira à financer des projets susceptibles d'inverser ou d'altérer des avancées réalisées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes; insiste sur la nécessité d'une action coordonnée et cohérente de l'Union et réclame une coopération étroite avec les États membres, les gouvernements partenaires, les banques multilatérales de développement, la société civile, le secteur privé, les syndicats et d'autres parties prenantes concernées afin de soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes, de veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas laissées pour compte et de maximiser l'impact et l'efficacité du développement, notamment par le recours à des instruments financiers innovants, tels que le soutien mixte; insiste sur la nécessité d'une action renforcée et ciblée pour faire progresser la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 5 des Nations unies d'ici 2030 au plus tard;
2. souligne que, pour maximiser l'impact de l'action de l'Union, des financements doivent être mis à la disposition d'organisations de la société civile locales et de petite taille, par exemple des organisations et mouvements sociaux œuvrant pour les droits des femmes, et d'autres acteurs locaux concernés qui travaillent au plus près des filles, des femmes et des personnes LGBTIQ dans toute leur diversité et dans différentes situations de vie, en accordant une attention particulière aux parents isolés et aux femmes et filles en situation vulnérable; souligne que ces organisations devraient contribuer activement à relier l'objectif de 85 % aux besoins de financement réels de certaines régions; met en avant le rôle clé de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale et souligne qu'il faut éviter les obstacles administratifs et les entraves à la mise en œuvre, qui sont susceptibles d'empêcher la participation des acteurs concernés au premier chef; rappelle qu'il est urgent d'affecter un financement substantiel au soutien, à la protection et au renforcement de l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation; met en avant l'importance cruciale de l'accès à l'aide pour les victimes et demande la mise en œuvre de programmes de protection spécifiques;
3. souligne que toutes les crises ont des répercussions majeures sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et que ces répercussions sont encore plus marquées dans le cadre de la pandémie de COVID-19; souligne qu'en raison de l'incidence asymétrique de la pandémie sur les différents secteurs et emplois ainsi que de la situation différente

des hommes et des femmes sur le marché du travail, plus de femmes que d'hommes ont perdu leur emploi et sont susceptibles d'être parmi les travailleurs mis au chômage partiel, tout en étant également victimes de la forte augmentation des violences domestiques et sexistes; s'attend à ce que des mesures soient mises en place pour financer les services essentiels afin que les victimes de violences sexistes aient accès à des centres protégés, à des services sociaux, à une aide juridique et à un logement, notamment les personnes en situation de fragilité ou de crise humanitaire; souligne que des services adéquats et de qualité peuvent favoriser l'intégration socio-économique et apporter un soutien psychosocial aux victimes de toute forme de violence sexiste;

4. se félicite des résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques de prêt de la Banque européenne d'investissement et invite la Banque à intensifier ses efforts et, en particulier, à tenir compte, dans toute la mesure du possible, des objectifs stratégiques du troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de son mandat de prêt extérieur;
5. se félicite du soutien accru à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, qui peut avoir une incidence fondamentale sur la croissance économique et sociale inclusive, favoriser l'emploi, réduire la pauvreté et augmenter le PIB; souligne qu'il faut considérer l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire comme un outil stratégique fondamental; se félicite de la création d'indicateurs spécifiques sur la dimension de genre, qui doivent être clairs, mesurables et assortis d'échéances, ainsi que de la collecte de données de qualité, ventilées par genre et comparables à l'échelle mondiale; salue en particulier le soutien annoncé par la Commission en ce qui concerne l'insertion du module sur l'intégration de la dimension de genre dans toutes les nouvelles dépenses publiques et les rapports d'évaluation de la responsabilité financière; attend de la Commission qu'elle consulte le Parlement sur le système de suivi, conformément au paragraphe 16, point f), de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, afin de suivre de près et d'apprécier l'efficacité, l'efficacéité, la viabilité et la valeur ajoutée du troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes; insiste sur le fait que le système de suivi doit être conforme, mais pas exclusivement, aux ODD et devrait comprendre des indicateurs spécifiques de l'Union fondés sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, tels que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement et ses conférences d'examen, l'approche stratégique de l'Union en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et les conventions concernées de l'Organisation internationale du travail;
6. demande la mise en place d'un programme de formation étendu et complet pour soutenir la mise en œuvre du troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, les évaluations de l'impact selon le genre, les analyses des questions de genre ainsi que la violence à caractère sexiste; engage l'Union à élaborer des lignes directrices claires et spécifiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et à fixer des objectifs contraignants pour tous les acteurs de l'Union qui mettent en œuvre le plan d'action, et,

en particulier, à prévoir, dans chaque délégation de l'Union, des points de contact à temps plein pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes disposant de ressources et de temps suffisants pour s'acquitter de leurs tâches, ainsi que des conseillers pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les missions militaires de la politique de sécurité et de défense commune;

7. s'attend à ce que la démarche visant à faire évoluer les questions de genre du troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes soit pleinement respectée et à ce que le principe de non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles soit pleinement suivi dans la mise en œuvre de tous les fonds et pour ce qui est de l'accessibilité pour les projets et les candidats; estime que cela implique l'inclusion proactive des organisations de la société civile travaillant à l'intersection des droits des femmes et des droits des personnes LGBTIQ, en particulier pour les projets axés sur la violence de genre et/ou domestique, l'éducation, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et la lutte contre les stéréotypes de genre;
8. rappelle que les femmes et les hommes devraient bénéficier de chances égales, d'un accès égal à l'emploi et de la même rémunération pour un même travail afin d'être économiquement indépendants; souligne que les femmes et les hommes devraient se répartir équitablement les responsabilités familiales et jouir d'un accès à une protection sociale, à des services publics et à des possibilités financières adéquats; attend des mesures concrètes pour soutenir les systèmes de protection sociale universels et reconnaître, réduire et redistribuer les tâches domestiques et de soins non rémunérées;
9. souligne qu'il importe d'investir dans l'entrepreneuriat féminin et les entreprises dirigées par des femmes, ainsi que de financer des projets offrant des services de développement des entreprises et un soutien à l'emploi, notamment pour les femmes dans des contextes de redressement après une crise et dans une situation de déplacement forcé;
10. rappelle qu'il faut promouvoir l'égalité de participation et de direction, étant donné que seul un petit nombre de femmes occupent des postes d'encadrement supérieur; souligne qu'il est essentiel de lutter contre toute discrimination fondée sur le genre en matière d'occupation des postes d'encadrement; insiste sur la nécessité d'une répartition équilibrée des hommes et des femmes aux postes d'encadrement;
11. rappelle le rôle important joué par la coopération universitaire et la coopération dans le domaine de l'éducation pour le renforcement de l'égalité des droits des hommes et des femmes dans le monde entier et souligne l'importance des études sur le développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale pour atteindre les objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes; rappelle que l'enseignement et des systèmes éducatifs de qualité sont le fondement de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes; insiste sur la nécessité d'investir davantage dans l'éducation des filles afin de parvenir à l'égalité d'accès à toutes les formes d'éducation et de formation; accueille favorablement l'intention d'augmenter le financement global en faveur de l'éducation et de consacrer 10 % du budget de l'aide humanitaire au financement de l'éducation dans les situations d'urgence; souligne qu'il faut adopter des mesures visant à surmonter les stéréotypes et les normes de genre qui créent une discrimination fondée sur le genre dans les écoles; souligne que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus

budgétaire devrait également soutenir les programmes visant à renforcer les capacités des femmes en tant que dirigeantes politiques et promouvoir les programmes de soutien aux jeunes dirigeantes; réaffirme la nécessité d'exploiter l'ensemble du savoir-faire et de l'expertise disponibles dans tous les États membres de l'Union pour promouvoir des droits égaux pour les hommes et les femmes.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

| | |
|--|---|
| Date de l'adoption | 22.6.2021 |
| Résultat du vote final | + : 32 - : 4 0 : 3 |
| Membres présents au moment du vote final | Rasmus Andresen, Robert Biedroń, Anna Bonfrisco, Olivier Chastel, Lefteris Christoforou, David Cormand, Paolo De Castro, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Alexandra Geese, Vlad Gheorghe, Valentino Grant, Elisabetta Gualmini, Francisco Guerreiro, Valérie Hayer, Eero Heinäluoma, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Mislav Kolakušić, Moritz Körner, Joachim Kuhs, Zbigniew Kuźmiuk, Ioannis Lagos, Hélène Laporte, Pierre Larroustou, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Siegfried Mureșan, Victor Negrescu, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Dimitrios Papadimoulis, Karlo Ressler, Bogdan Rzońca, Nicolae Ștefănuță, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Johan Van Overtveldt, Rainer Wieland, Angelika Winzig |
| Suppléants présents au moment du vote final | Petros Kokkalis |

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

| 32 | + |
|----------|--|
| ID | Anna Bonfrisco |
| PPE | Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Jan Olbrycht, Karlo Ressler, Rainer Wieland, Angelika Winzig |
| Renew | Olivier Chastel, Vlad Gheorghe, Valérie Hayer, Moritz Körner, Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds |
| S&D | Robert Biedroń, Paolo De Castro, Eider Gardiazabal Rubial, Elisabetta Gualmini, Eero Heinäluoma, Pierre Larrourou, Margarida Marques, Victor Negrescu, Nils Ušakovs |
| The Left | Petros Kokkalis, Dimitrios Papadimoulis |
| Vers/ALE | Rasmus Andresen, David Cormand, Alexandra Geese, Francisco Guerreiro |

| 4 | - |
|-----|---------------------------------|
| ECR | Zbigniew Kuźmiuk, Bogdan Rzońca |
| ID | Valentino Grant, Joachim Kuhs |

| 3 | 0 |
|-----|------------------|
| ID | Hélène Laporte |
| NI | Mislav Kolakušić |
| PPE | Andrey Novakov |

Légende des signes utilisés:

+: pour

-: contre

0: abstention